

# RAPPORT D'ACTIVITES

## 2023



**ACSEH asbl**

<https://www.acseh.be>

**Siège social et administratif**  
**Chaussée de Boondael 6 bte 14**  
**1050 Bruxelles**  
**0479 18 16 77**

[acseh.asbl@gmail.com](mailto:acseh.asbl@gmail.com)

## TABLE DES MATIERES

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE	3
1. AU SEIN DE L'ASSOCIATION	4
1.1. CONSEILS D'ADMINISTRATION	4
1.2. ASSEMBLÉES GÉNÉRALES	5
2. QUELQUES DOSSIERS D'ACTUALITE	6
2.1. ACCORDS DU NON-MARCHAND 2018-2019/2021-2024	6
2.2. ARRETES D'APPLICATION DU DECRET INCLUSION	8
2.3. MISE EN CONFORMITE DES STATUTS DE L'ASBL	8
2.4. MEMORANDUM	9
2.5. MOBILITÉ/TRANSPORTS	9
2.6. INTERVISIONS DE DIRECTIONS	10
2.7. RÔLES ET MISSIONS DE L'ACSEH	10
2.8. GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS	11
2.9. SITE INTERNET	11
3. LES WORKSHOPS ET GROUPES DE TRAVAIL	12
4. LA PLACE DE L'ACSEH DANS LE SECTEUR	13
5. L'INTERFÉDÉRALE	14
6. L'ACCORD DE COLLABORATION ACSEH-UNESSA	14
7. LE BILAN 2013-2023	15
8. LES PERSPECTIVES 2024	21

## LE MOT DE LA PRESIDENTE

---

**Annick Segers**, présidente de l'ACSEH, dresse un bilan de l'année 2023

---

Ce rapport d'activités 2023 est à l'image de ceux qui l'ont précédé et de ce qui témoigne de nos engagements et actions habituels : assemblées générales, conseils d'administration, workshops, formations, conseils et aides aux membres, suivis de dossiers d'actualité et veille politique, administrative et juridique.

Parmi les fortes attentes de nos membres, on relèvera, entre autres, le souhait d'enfin disposer de nouveaux arrêtés d'application relatifs au *décret inclusion* adopté par l'Assemblée de la COCOF en... janvier 2014. En cette fin d'année 2023 et presque de législature, nos autorités de tutelle auront réussi à en relever le défi ! Nous pouvons être satisfaits d'avoir collaboré à la rédaction du contenu de ces textes.

Ainsi, au fil des années, l'ACSEH est devenu un acteur essentiel dans le cadre de concertations menées tant avec l'Administration qu'avec le Collège. Si nous en sommes arrivés là, c'est grâce au concours de tous : nos administratrices, nos membres et notre permanent. Je tiens ici à les remercier pour leurs collaborations et aides précieuses.

Fort du travail accompli en 2023, nous veillerons en 2024 à l'améliorer encore. À améliorer davantage encore le bien-être et le mieux-être des personnes handicapées, de leurs familles, du personnel d'encadrement et des directions. Les revendications énoncées dans notre mémorandum 2023-208 vont en ce sens. Il est essentiel qu'elles retiennent toute l'attention des pouvoirs publics.

Au long de ces 12 mois, représenter et défendre nos membres, avant tout dans un intérêt collectif, fut notre priorité. Elle le restera !

En vous souhaitant une bonne lecture à toutes et tous,

Annick Segers

# 1. AU SEIN DE L'ASSOCIATION

## 1.1. CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Composition du CA

- En sa séance du 26 mai 2023, l'Assemblée Générale a pris acte de la démissions d'Isabelle Van Cutsem Directrice du CHES La Clé – de son poste d'administratrice en raison de son départ à la retraite.

- Suite à la candidature de Geoffrey Chiang – Directeur du CHA Hama 1 –, en tant qu'administrateur, il lui a été proposé de participer pendant 1 an au CA en tant qu'invité. Au terme de cette période, une évaluation sera effectuée, de part et d'autre, afin de confirmer ou pas, l'exercice d'un mandat.

- A partir du mois d'août 2023, notre CA a été composé de 5 administratrices :

- Annick Segers (Présidente) – DG CJA/CHA FARRA ;
- Daphné Foucart – Dir. CJA La Famille ;
- Moïra Fragnière – Dir. CHE/CHA La Passerelle ;
- Catherine Provoost – Dir. CJA/CHA Hoppa ;
- Rébécca Laloum – Dir. CJENS Solidaritas Creb.

### Nombre de réunions du conseil d'administration

- Six réunions se sont tenues au cours de l'année.

### Sujets ayant été traités

- |  |   |
|--|---|
| ○ Administration/comptabilité  | ○ Inspections thématiques                                 |
| ○ ANM 2018-19 et 2021-24(revalorisations salariales, IF·IC, mobilité, mutualisation, CCT Tenabilité, etc.) | ○ Intervisions de directions                              |
| ○ Arrêté facultatif  | ○ Mémoire 2023-2028                                       |
| ○ Arrêtés du décret Inclusion  | ○ Mise en conformité des statuts                          |
| ○ BRUXEO   | ○ Mobilité (CAWaB)  |
| ○ Circulaires COCOF  | ○ Mode de fonctionnement du CA                            |
| ○ Conseil consultatif  | ○ PFA 2023  |
| ○ Cotisations annuelles des membres  | ○ Programmations CA/AG                                    |
| ○ Coûts/aides énergétiques   | ○ Rapport d'activités 2022                                |
| ○ Demandes d'aide individuelle   | ○ Rencontres/échanges avec l'Administration et le Cabinet |
| ○ FEDEPRO  | ○ Renouvellement des administrateur·trice·s               |
| ○ Fonds BEC, Maribel et ISAJH  | ○ Rôles et missions de l'ACSEH                            |
| ○ Gestion du personnel   | ○ SCP 319.02/FEDES 319.02                                 |
| ○ Gestion quotidienne de la fédération/plan stratégique  | ○ Soins infirmiers  |
|  | ○ Taux de charges patronales                              |
|  | ○ Workshops   |

### Mandats des administratrices auprès de différentes instances

- Débuté au cours du second semestre 2022, le travail de redistribution des mandats des administratrices s'est poursuivi en 2023. Ces attributions ont été réparties au sein de différentes

institutions où l'ACSEH souhaite faire entendre sa voix : Conseil consultatif, GT ANM BRUXEO, GT divers, ABBET, FEDEPRO, Fonds sociaux, FEDES 319.02, Projet d'accord de coopération NM, ...

## **1.2. ASSEMBLEES GENERALES**

### **Membres et composition de l'AG**

- En fin d'année 2023, notre AG était constituée de 56 membres représentant 53 centres affiliés à notre fédération (28 pouvoirs organisateurs).

### **Nombre de réunions de l'assemblée générale**

- Cinq assemblées générales se sont tenues au cours de l'année.

### **Points inscrits aux ordres du jour**

#### **Thématiques de réflexions et d'échanges entre membres**

- AFSCA
- ANM 2018-19 et 2021-24 (revalorisations salariales, IF·IC, mobilité, mutualisation, CCT Tenabilité, etc.)
- APEF
- Arrêtés du décret Inclusion
- BRUXEO
- Budget COCOF/service Phare 2023
- CCT déconnexion
- Circulaires COCOF
- Comptes et bilan comptable 2022
- Conseil consultatif
- Coûts énergétiques et compensations financières
- Demande des éducatrices de mettre en place des surveillances de nuit
- Départ à la pension des directeurs
- Echange de bonnes pratiques entre travailleurs
- Ephémérides
- FEDES 319.02
- Formation incendie
- Gestion des soins infirmiers
- Interventions de directions
- Invalidité et responsabilisation des employeurs
- LEZ
- Maisons de l'Autisme
- Mandats ACSEH auprès de différentes instances
- Mémoire
- Mesures compensatoires
- Mobilité (service Taxibus de la STIB, LEZ, Transports COCOF/ Transports scolaires/sociétés privées, CAWaB)
- Mutualisation
- PFA 2023
- Présence d'animaux au sein des centres
- PsyBru
- Rapport d'activités 2022
- Recherche de corps de métiers
- Refuse qu'un centre fasse appel à un service d'ambulance
- Renouvellement des mandats des administratrices
- Reprobél
- responsabilité lorsqu'un parent
- Retours des échanges avec l'Administration et le Cabinet
- RGPD
- Rôles et missions de l'ACSEH/Attentes et besoins des membres
- SCP 319.02
- Statuts
- Stérilisation forcée
- Taux de charges patronales
- Taxes patrimoine
- TCP
- Vacances de longue durée des bénéficiaires/usagers
- Workshops

**Des retours réguliers de participations au sein de différentes instances externes ont été communiqués et commentés. Parmi celles-ci, on compte :**

- Service Phare ;
- BRUXEO ;
- Conseil Consultatif ;
- Cabinet Vervoort ;
- SCP 319.02/FEDES 319.02 ;
- Fonds BEC ;
- FEDEPRO.

**Nouveaux membres**

- Marie-Hélène Crahay, Dir. CHA/CJA L'Arche-Bxl ;
- Géraldine van der Straeten, Dir. adj. CJA Farilu ;
- Rosalie Buyse, Dir. du CJA Le Pré-texte ;
- Christelle Heymbeeck, Dir. du CJA Les Vraies Richesses ;
- Samuel Engels, Dir. du CHES La Clé ;
- Florence Lobert, Dir. du département surdité de l'IRSA ;
- Sophie Helbig, Dir. Finances et Ressources Humaines IRSA ;
- Sidonie Madoki, Dir. du CHE Les Weigélias (La Clairière) ;
- Jenni Palminteri, Dir. CHA Bois de sapin (La Clairière) ;
- François Benoît, Dir. du CJES La Clairière.

**Départs de membres**

- Danielle Van Den Bossche, ex-Dir. CJENS/CHE Le CREB ;
- Bernard Hubeau, ex-Dir. CJA Le Pré-Texte ;
- Isabelle Van Cutsem, ex-Dir. CHE La Clé ;
- Laure Vigneron, ex-DRH de l'IRSA ;
- Albert Lanoy, ex-Dir. CEP CJA/CHA Les Fougères et CHA Les Freesias ;
- Caroline Adolphy, ex-Dir. du CJES La Clairière ;
- Catherine D'Huart, ex-Dir. CHA Bois de sapin - La Clairière ;
- Isabelle Vanhalle, ex-Dir. CJA Les Vraies Richesses.

## **2. QUELQUES DOSSIERS D'ACTUALITÉ**

### **2.1. ACCORDS DU NON-MARCHAND 2018-2019 ET 2021-2024**

**ANM 2018-2019**

- Attention maintenue sur l'évaluation des différentes mesures de l'accord non marchand 2018-2019 et le laborieux processus de mise en œuvre des points suivants :

- la réaffectation structurelle des budgets non utilisés ;
- la mobilité et les transports en commun intrabruellois (pt 4 du protocole d'accord) ;
- l'IF-IC (pt 9 du protocole d'accord) ;
- la plateforme de concertation NM (point 10 du protocole d'accord).

**ANM 2021-2024**

- Les concertations en vue de la mise en œuvre de l'Accord Non-Marchand 2021-2024 ont débuté dès janvier 2022. Pour rappel, courant 2021, le Gouvernement a annoncé l'octroi d'un budget de 46.5 millions € pour le secteur non marchand bruxellois, privé et public. En

juillet 2021, il élargira le périmètre de l'ANM en faveur de certains secteurs régionaux, et augmentera le budget, le faisant passer à 57 millions d'euros.

- Tout au long des années 2022 et 23, l'ACSEH a participé à plusieurs dizaines de réunions au sein du GT ANM BRUXEO. Afin de faciliter le suivi des discussions tripartites, d'informer les membres, d'échanger entre employeurs et de construire des positions communes, BRUXEO a mis en place ce groupe de travail ouvert aux administrateurs et conseillers des fédérations membres.

- Au cours de ces négociations, la revalorisation salariale de plusieurs fonctions – directions, travailleurs administratifs et chefs éducateurs/de groupes – a été l'une des principales revendications de l'ACSEH. Voir *point 1* du protocole : *Attractivité et pouvoir d'achat*, « (...) revalorisation salariale ciblée pour les fonctions identifiées comme « critiques » selon les réalités sectorielles et/ou transversales ».

- Le secteur s'est, par ailleurs, engagé à participer à une étude d'opportunité et de faisabilité « IF-IC » non contraignante. Fin 2023, aucune avancée concrète n'a été enregistrée à ce propos.

- A l'image des années précédentes, nous nous sommes efforcés de faire preuve de la plus grande attention quant au contenu – et aux conséquences pour nos affiliés – de ces accords. Les sujets à traiter ont été nombreux, complexes et difficile à faire progresser. Ils nous ont demandé fréquemment beaucoup de temps de travail, de la disponibilité, des capacités d'expertises et de prises de décisions rapides... En outre, la périodicité de ces réunions nous a également demandé un investissement conséquent, avant, pendant et à la suite de celles-ci.

#### - Principaux sujets d'attention sont restés identiques aux années précédentes

- attractivité (revalorisation salariale ciblée pour les fonctions « critiques »/IFIC) ;
- renforcement des fonctions de support (administration, coordination et support RH) afin de faciliter la mise en œuvre ou le lancement des mesures « IF-IC » et « Tenabilité » dans les secteurs assurant la continuité de leurs missions 24h/24 ;
- étude de faisabilité exploratoire (IFIC) ;
- renforcement de la « Mobilité intra-bruxelloise » ;
- tenabilité (droit à 3 semaines consécutives de congés/horaires connus à l'avance/stabilité des contrats de travail/libération du temps syndical) ;
- embauche compensatoire ;
- mutualisation et support ;
- mesures transitoires (réaffectation des moyens non-affectés ou exécutés).

#### - Partenaires dans ce cadre

- BRUXEO ;
- FEDES 319.02 ;
- service Phare ;
- UNESSA.

- Les réunions bipartites réunissant les Président-e-s des fédérations bruxelloises (+ FEDES 319.02) et représentant-e-s d'organisations syndicales se sont poursuivies à intervalles réguliers.

- Face à la difficulté de conclure des accords concernant les revalorisations salariales des fonctions critiques, un GT a été créé en janvier 2023 sous l'égide de la CP 319.00 et SCP 319.02. Ce GT a été présidé par M. Nicolas Defise qui y a tenu un rôle de conciliateur/facilitateur. Malheureusement, une fois de plus, les négociations effectuées dans ce cadre se sont soldées par de nouveaux échecs.

## **2.2. ARRETES D'APPLICATION DU DECRET INCLUSION**

### - Contexte

Ces 2 arrêtés sont destinés à mettre en œuvre :

- pour les centres d'activités de jour, la section 4 du chapitre 5 décret relatif à l'inclusion de la personne handicapée (Décret inclusion) adopté par l'Assemblée de la COCOF le 17 janvier 2014 ;
- pour les logements collectifs adaptés, la section 2 du chapitre 6 du décret relatif à l'inclusion de la personne handicapée (Décret inclusion) adopté par l'Assemblée de la COCOF le 17 janvier 2014.

- Au cours de l'année 2023, autant que faire se peut, l'ACSEH a entretenu des liens de collaboration avec différents représentants de l'Administration afin que le contenu de ces textes tienne compte au mieux des réalités de terrain. Entre autres, un travail de concertation significatif s'est effectué avec Mmes Maun (Conseillère chef de service - Service de l'Inspection de la COCOF) et Desmedt (Attachée - Cellule d'appui de la COCOF).

### - Textes des arrêtés

<https://phare.irisnet.be/espace-pro/r%C3%A9glementation/r%C3%A9glementation-applicable-cocof/>

(voir point 1.15. Arrêtés du 8 février 2024 relatifs aux centres d'activités de jour (CAJ) et aux logements collectifs adaptés (LCA)).

### - Texte du décret Inclusion

[texte du Décret du 17 janvier 2014 relatif à l'inclusion de la personne handicapée sur le Moniteur belge](#)

## **2.3. MISE EN CONFORMITÉ DES STATUTS DE L'ASBL**

### Contexte

- Entrée en vigueur le 1er mai 2019 du nouveau « Code des sociétés et des associations » (CSA) qui s'applique à toutes les ASBL (depuis le 1er janvier 2020). Plusieurs dispositions impliquent des modifications statutaires. Cette mise en conformité doit être effectuée avant le 1er janvier 2024.

### Actualisation du texte

- Un travail de fond a été effectué, par la présidente et le CA, afin de modifier différents points du texte et a été soumis à l'ensemble des membres de l'AG, pour avis et approbation (AG 26 mai 2024). Les modifications les plus significatives concernaient les articles 1, 3, 5, 8, 14, 17, 19, 22, 25 du précédent texte. Les membres, après avoir émis quelques remarques à ce propos, ont approuvé à l'unanimité cette actualisation.



## 2.4. MÉMORANDUM

- Bien que le dernier mémorandum interfédéral 2019-2024 restait globalement d'actualité, en vue des élections bruxelloises de juin 2024, l'ACSEH et l'ANCE se sont attelés à actualiser le fond et la forme du document.

- Ainsi, il a été décidé que le nouveau mémorandum se déclinerait sous une forme double :

- d'une part, un dépliant physique reprenant 8 revendications principales + un code QR renvoyant à un document numérique plus exhaustif ;
- d'autre part, ce document numérique, détaillant, en une quinzaine de pages, les 8 revendications en question.

- But recherché : améliorer la qualité éducative, psychologique, sociale, thérapeutique, médicale et formative de nos institutions au moyen d'une expertise du personnel.

- Principaux points abordés dans le mémorandum :

- l'adéquation des normes ;
- la simplification administrative et comptable ;
- le financement des services adapté à l'évolution des besoins ;
- le maintien de transports collectifs adaptés au public ;
- le renforcement du partenariat avec les instances politiques ;
- la prise en considération de l'évolution des handicaps et du vieillissement ;
- le soutien dans la gestion de crises ;
- la création de centres répondant aux nouveaux besoins.

- En savoir plus :

<https://www.acseh.be/wp-content/uploads/2024/03/16-pages-memorandum-2023-28.pdf>

## 2.5. MOBILITÉ/TRANSPORTS

### CAWaB

- Dans le cadre de nos missions d'accueils et de prises en charge, nous sommes naturellement soucieux de permettre aux personnes en situation de handicap (et leurs familles) d'accéder aisément à différents lieux culturels et services afin de participer à la vie sociale.

- En tant que fédération, composée de 53 centres et services, nous estimons être particulièrement à même de relayer ce à quoi nos bénéficiaires et leurs familles sont fréquemment confrontés. En conséquence de quoi, s'affilier au CAWaB, nous a paru opportun dans le but d'élaborer, collectivement, des pistes d'actions pour une meilleure accessibilité pour tous. Il s'agit donc, pour l'ACSEH, d'un engagement pleinement participatif.

- Par ailleurs, le CAWaB étant un interlocuteur privilégié avec les instances politiques, il nous a aussi paru cohérent et efficient de se joindre à cette association plutôt que de mener des actions de revendications en notre seul nom. Les mener ensemble étant certainement le meilleur moyen d'être davantage écoutés et respectés.

### Procédure et suivi

- Demande d'affiliation adressée au Conseil d'Administration du CAWaB (mars 2023) / candidature de l'ACSEH soumise au vote de l'AG du CAWaB (décembre 2023) et acceptée à l'unanimité des membres présents.

## **2.6. INTERVISIONS DE DIRECTIONS**

- Depuis 2019, l'ACSEH programme périodiquement différents cycles de ce type. Apprendre les un-e-s des autres afin d'améliorer des pratiques professionnelles et afin de mieux faire face à des problématiques rencontrées, nous paraît toujours essentiel. Entre autres, au bénéfice des plus jeunes directions.

### Principaux objectifs du projet

- favoriser les échanges d'expériences, entre autres, entre nouveaux directeur·trice·s et directeur·trice·s plus expérimenté·e·s ;
- exprimer des réflexions collectives sur les conduites professionnelles ;
- mettre en commun diverses pratiques permettant de mieux faire face à des situations complexes.

### Consultant 2023

- M. Heracli Tzafestas,

- psychologue ayant suivi une formation académique pluridisciplinaire (psychologie clinique/ formations académiques complémentaires en philosophie, management et psychothérapie).

### Prérequis pour les participants

- un réel engagement de chacun·e durant l'ensemble des séances (participations à une demi-douzaine de rencontres espacées de ± 6 semaines).

- Deux groupes de 10 directions ont été constitués dans le cadre de projet 2022/2024 ouvert également aux membres de l'AIBB (fédération regroupant des institutions bicommunautaires). La programmation des rencontres a pris fin en juin 2023.

- Un travail a été effectué pour renouveler une nouvelle fois cette pratique au cours de l'année 2024. Un groupe d'une dizaine de directions a été constitué et des rencontres sont prévues au cours du 1<sup>er</sup> semestre. Celles-ci seront organisées, cette fois, en collaboration avec l'ASBL CeRCo – centre de ressources pour le social – du centre de Recherche, d'Etude et de Formation (CeREF) de la Haute École Louvain en Hainaut ASBL.

## **2.7. RÔLES ET MISSIONS DE L'ACSEH**

- Faisant suite à ce qui avait été entrepris au cours de l'année 2022, à l'initiative de son CA, l'ACSEH a confirmé – avec l'approbation et la collaboration de ses membres – ses principaux rôles et missions et a orienté ses actions en ce sens. Pour rappel :

- représenter et défendre les intérêts de nos membres auprès de diverses instances officielles (ministères, administration, parlements, ...) ;
- assurer une représentation de nos affiliés au sein d'instances régionales consultatives sectorielles et intersectorielles (Conseil consultatif, Plateforme

permanente de concertation du non-marchand, BRUXEO, SCP 319.02, ...) et y occuper des mandats ;

- être un lieu d'échanges, de débats, de soutien et d'assistance au bénéfice de nos membres ;
- organiser des groupes de travail thématiques, des formations, workshops, évènements, ... Eventuellement avec l'aide d'experts externes ;
- assurer un suivi de dossiers d'actualité ;
- mener une veille politique, administrative et juridique ;
- veiller au maintien d'une offre de services de qualité, adaptée aux besoins de la qualité éducative, psychologique, sociale, thérapeutique, médicale et formative des personnes en situation de handicap accueillies ;
- faire entendre la voix de nos membres dans le cadre de négociations (Commissions Paritaires, Fonds Sociaux, accords du non-marchand, ...) ;
- apporter régulièrement divers services à nos membres (conseils en gestion administrative, RH, bonne gouvernance, procédures d'agrèments, ...).
- veiller à représenter et défendre nos membres, en priorité, dans un intérêt collectif.

## **2.8. GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS**

### **ASSEMBLÉE DE LA COCOF**

- Au cours de l'été 2019, le Gouvernement francophone bruxellois a rendu public son accord de gouvernement pour la législature 2019-2024. Depuis lors, nous continuons, année après année, à nous montrer particulièrement vigilants quant à son action et à ses engagements.

- L'ACSEH est convaincue qu'un dialogue réel avec le politique est un facteur essentiel pour répondre au mieux aux attentes et besoins des personnes handicapées accueillies dans ses centres. Aussi s'efforce-t-elle de nouer des échanges avec le Cabinet du ministre-président de la Région de Bruxelles-Capitale, M. Rudi Vervoort.

## **2.9. SITE INTERNET**

- La page d'accueil de notre site - <https://www.acseh.be/> - permet à tout visiteur d'être informé au sujet de :

- notre identité, nos valeurs, missions, statuts et coordonnées ;
- les mandataires de notre association et ses membres ;
- nos derniers rapports d'activités et mémorandums ;
- nos offres d'emploi.

- Le site est un outil très utile d'information et de communication au service de nos affiliés qui disposent d'un accès à un espace qui leur est exclusivement réservé. Celui-ci permet à nos membres d'avoir recours à un grand nombre d'informations concernant :

- nos conseils d'administration et assemblées générales ;
- nos workshops ;
- les circulaires, notes et infos COCOF ;
- les questions/réponses entre membres ;

- les actualités juridiques (lois, décrets et arrêtés) ;
- les actualités de la SCP 319.02 ;
- les actualités du secteur (presse/médias) ;
- les actualités spécifiques (Covid-19) ;
- les conventions collectives de travail ;
- les actions syndicales ;
- le calendrier des activités ;
- les candidatures spontanées ;
- les accords du non marchand ;
- les arrêtés d'application du décret Inclusion ;
- les élections sociales ;
- les transports/la mobilité ;
- les énergies ;
- les contacts membres ;
- l'IF-IC ;
- le personnel ;
- les ACS ;
- le RGPD ;
- etc.

- Cet espace privé est également un lieu d'échanges et de collaborations entre membres. Différentes questions et demandes exprimées y sont reprises ainsi que les réponses apportées par la fédération et ses membres. Une information est régulièrement adressée aux affiliés afin de les tenir au courant de toute actualisation concernant les sujets traités. Des e-mails leur sont également régulièrement adressés afin de les avertir de nouvelles publications, ces envois tenant lieu de lettres d'information.

- Des mises à jour de la partie accessible à tout visiteur sont régulièrement effectuée (ex. : missions, coordonnées des membres, mandataires, statuts, jobs, etc.).

### 3. LES WORKSHOPS ET GROUPES DE TRAVAIL

« Actualités sociales - balisage sur les règles de base qui régissent la fin de contrat »

> Date : 27 janvier 2023

> Orateur : M. André Jadoul, conseiller juridique, spécialiste du secteur non marchand

> Principales thématiques abordées : différentes manières de mettre fin au contrat de travail / définition du congé / conditions formelles de notification du congé moyennant préavis / mode de calcul de l'indemnité de rupture et les déductions en cas d'incapacité de travail / rupture pour motif grave et son cortège de problèmes / motivation du congé / résolution judiciaire / obligation d'une procédure de reclassement / nombreuses protections.

« Concertation sociale et secteur non marchand »

> Date : 7 avril 2023

> Orateur : M. André Jadoul, juriste

> Principales thématiques abordées : le statut syndical ? / une vision uniforme / structuration des employeurs / les commissions paritaires / les représentations syndicales / les acteurs de la concertation sociale / les limites de la délégation syndicale / le comité de prévention et de protection au travail / les compétences des CPPT / le conseil d'entreprise / les élections sociales.

#### « Présentation des services d'Energy Advisors-BRUXEO »

> Date : 22 septembre 2023

> Oratrice : Mme Kelly Timperman, Conseillère énergie - Energy Advisors -BRUXEO

> Principales thématiques abordées : primes Renolution / suivi des consommations d'énergie / plateforme Energie ID / mesures les plus rentables pour diminuer ses consommations d'énergie.

#### « Présentation des Arrêtés du Décret Inclusion »

> Date : 22 septembre 2023

> Oratrices : Mme Anne Desmedt, Attachée - Direction d'Administration de l'Aide aux Personnes Handicapées/COCOF.

#### « Présentation des services et activités de l'ABBET »

> Date : 24 novembre 2023

> Oratrice : Mme Coline Roulin, Conseillère en prévention aspects psychosociaux

> Principales thématiques abordées : missions / équipe / activités (formations, ateliers, rencontres) / analyse des risques / recherches / bourses / outils / perspectives/projets.

#### « Présentation du Fonds BEC »

> Ce workshop, prévu le 24 novembre 2023, a été annulé en raison d'un problème de santé de l'oratrice. Mme Sophie Delaitte, Chargée de Projet, a cependant tenu à répondre à quelques questions posées par nos membres. Une nouvelle programmation est envisagée.

## 4. LA PLACE DE L'ACSEH DANS LE SECTEUR

- Notre fédération représente plus de 75 % des centres de jour et d'hébergement pour enfants et adultes agréés par la COCOF, totalisant une capacité d'accueil/hébergement de près de 2000 places.

### Conseil Consultatif

- Depuis septembre 2023, 4 administratrices de l'ACSEH sont nommées au sein du Conseil Consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux personnes et de la Santé (section « personnes handicapées ») :

#### représentant les pouvoirs organisateurs :

- Annick Segers (FARRA) : vice-présidente du Conseil consultatif ;
- Isabelle Van Cutsem (La Clé) : membre effectif ;
- Catherine Provoost (Hoppa) : membre suppléante ;
- Daphné Foucart (La Famille) : membre suppléante.

- Parmi les sujets traités au cours de l'année :

- renouvellements et modification d'agrément (CJ/CH) ;
- Arrêtés d'application du décret Inclusion ;
- budget du service Phare 2023 ;
- aides individuelles (IRIScare/mutualités).

### **FEDES 319.02**

- Une de nos administratrices participe régulièrement aux réunions plénières de la FEDES 319.02. Des retours sont périodiquement adressés au CA et aux membres afin de les informer des sujets abordés lors de ces réunions.

- Par ailleurs, l'ASBL FEDES 319.02 poursuit un travail afin de redéfinir son identité et ses missions (rôle administratif et politique). La Présidente participe également à ces réunions.

### **FONDS BEC**

- Laurent Dupont, directeur du CJA/CHA Les Tropiques, est mandaté par l'ACSEH pour participer aux réunions programmées par ce Fonds social.

### **BRUXEO**

- Voir point 2.1. *Accords du non-marchand 2018-2019 et 2021-2024.*

## **5. L'INTERFEDERALE**

- A diverses occasions, l'ASAH-BXL, l'ANCE et l'ACSEH se rencontrent et s'accordent sur un socle de revendications communes dans le cadre de dossiers à défendre, tant auprès du Cabinet que de l'Administration et des partenaires sociaux (ex : accord du non marchand 2021-24).

### Mémoire

- Bien qu'un nombre significatif de constats et de demandes du précédent mémoire restaient d'actualité, l'ACSEH et l'ANCE se sont attelés, au cours de l'année 2023, à l'actualiser en vue des élections bruxelloises de juin 2024. Les 2 fédérations espèrent ainsi que leurs revendications légitimes seront prises en considération dans les programmes des partis politiques et, plus concrètement, dans les futurs accords de gouvernement.

En savoir + : Voir point 2.4. *Mémoire.*

## **6. L'ACCORD DE COLLABORATION ACSEH-UNESSA**

- L'ACSEH et la FISSAAJ ont signé en 2013 un accord de collaboration ayant pour objet de soutenir et renforcer leur représentativité régionale. Leur coopération a rencontré, au fil des années, les attentes mutuelles de chacun des partenaires et a permis d'étendre leur présence dans les différents organes de pouvoirs et de représentation. En décembre 2019, la FISSAAJ a fusionné avec l'UNESSA.

- L'AIBB (centres et services bicommunautaires agréés par IRISCARE) et l'ASAH-Bruxelles (services d'accompagnement bruxellois) sont signataires de conventions proches de la nôtre. C'est ainsi que ce sont multipliés au fil du temps divers échanges professionnels entre nos associations.

- En 2023, ces synergies se sont traduites par la présence et l'échange de délégués lors de :

- 5 assemblées générales ACSEH ;
- 1 assemblée générale UNESSA ;

- une dizaine de conseils sectoriels AAPH UNESSA ;
- des participations à diverses réunions externes (SCP 319.02, en particulier).

- Cet accord de collaboration avec l'UNESSA, nous a en outre permis de fréquents échanges d'informations, de disposer de diverses aides spécifiques (techniques, juridiques, etc.) et de locaux (réunions diverses), enfin de développer des échanges de pratiques entre institutions situées en Région de Bruxelles-Capitale et Région Wallonne.

## 7. LE BILAN 2013-2023

DIRECTIONS DE CENTRES (AG ACSEH)		
ANNÉES	DÉPARTS	ACCUEILS
2019	2	5
2020	3	9
2021	4	7
2022	5	6
2023	8	10

Les chiffres représentent les accueils de nouveaux directeurs au sein des institutions par le jeu des départs et arrivées, les remplacements pour fin de carrières ou l'accueil de nouveaux membres.

EVOLUTION DU NOMBRE DE SERVICES AFFILIÉS	
ANNÉES	NOMBRE
2018	45
2019	48
2020	53
2021	54
2022	54
2023	54

NOMBRE DE CA ET D'AG		
ANNÉES	AG	CA
2018	3	5
2019	4	7
2020	3	7
2021	5	4
2022	4	5
2023	5	6

## GRANDS THÈMES ABORDÉS

2013	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Arrêté : Taux de charge patronale – TCP</li> <li>- Actes infirmiers : Protocole de soins</li> <li>- Décret inclusion</li> <li>- Mémoire inter fédéral</li> </ul>
2014	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation du Mémoire 2014</li> <li>- Les marchés publics</li> <li>- L'hébergement, la GD + double diagnostic et les listes d'attente prioritaire</li> <li>- Subsidés Loterie Nationale</li> </ul>
2015	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Simplification administrative</li> <li>- GT sur l'hébergement, la grande dépendance, les listes d'attente, les prioritaires et le double diagnostic</li> <li>- Statut de « minorité prolongée »</li> <li>- Groupe de travail logement inclusif et CJ</li> <li>- Mise en place du site WEB</li> <li>- Validation du règlement d'ordre intérieur</li> </ul>
2016	<ul style="list-style-type: none"> <li>- TCP et Subsidés Loterie Nationale</li> </ul>
2017	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La liste grande dépendance et liste d'attente centralisée</li> <li>- L'hébergement, la GD, le double diagnostic et les listes d'attente prioritaires, le répit...</li> <li>- Réflexion sur les futurs arrêtés</li> <li>- Plan stratégique - consultation externe BSC</li> <li>- FEDAP et inspection des centres</li> </ul>
2018	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Futurs arrêtés CJ/CH et Décret inclusion</li> <li>- Accords du non-marchand - Prime unique 2018</li> <li>- Inspections thématiques/agréments</li> <li>- Contributions financières des PH</li> <li>- Nouveau formulaire IRISbox</li> <li>- Vieillesse des PH</li> <li>- Mémoire 2019</li> <li>- RGPD</li> <li>- Transports</li> <li>- Grande dépendance</li> <li>- RTT</li> <li>- Représentation au Conseil consultatif (nouveaux candidats)</li> <li>- Renouvellement des membres du CA</li> <li>- Accord de collaboration FISSAAJ – ACSEH</li> <li>- Recrutement/sélection d'un(e) secrétaire permanent</li> <li>- Workshops : Programme PEPS + Sécurité informatique / Rapprochement FISSAAJ - UNESSA dans le cadre de l'accord de coopération ACSEH-FISSAAJ</li> </ul>
2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accord du non-marchand bruxellois 2018-2019</li> <li>- Mémoire 2019</li> <li>- Engagement du nouveau Gouvernement francophone bruxellois</li> <li>- CJES</li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les limites de la prise en charge</li> <li>- Diversité des diagnostics et accompagnements pluriels</li> <li>- Contention</li> <li>- Hébergement, grande dépendance et double diagnostic</li> <li>- Gestion des centres</li> <li>- Spectre de l'autisme</li> <li>- La liste grande dépendance et liste d'attente centralisée</li> <li>- Arrêtés d'exécution Décret inclusion (CJ/CH)</li> </ul>
2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Covid-19 (gestion sanitaire, stock stratégique - matériel de protection, chômage temporaire, Fonds Covid-19, Plan de relance, circulaires, etc.)</li> <li>- Accords du non marchand 2018-2019</li> <li>- Qualité de service/évaluation interne</li> <li>- Répartitions des mandats dans le réseau bruxellois</li> <li>- Transports</li> <li>- Primes de fin d'année</li> <li>- Engagements du Gouvernement francophone bruxellois</li> <li>- Avenir des CJES</li> <li>- Proposition de résolution du Parlement francophone bruxellois, pour une prise en charge adaptées des personnes atteintes du spectre de l'autisme : « bonnes pratiques »</li> <li>- SCP 319.02</li> </ul>
2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Covid-19 (entre autres, gestion générale de la situation sanitaire/réunions COCOF-COCOM-IRISCARE/vaccinations/stock stratégique/matériel de protection/pass sanitaire (Covid Safe Ticket), ...)</li> <li>- NM 2018-19 et 2021-24</li> <li>- Primes Corona et d'encouragement (CCT, % ONSS, dépassement TCP)</li> <li>- ACS ACSEH</li> <li>- Taux de charges patronales</li> <li>- Mode de fonctionnement du CA (rôles des administrateurs et de la Présidente)</li> <li>- Identité de la fédération/choix des axes de travail prioritaires</li> <li>- Nouveaux arrêtés d'application du décret Inclusion</li> <li>- Subvention exceptionnelle</li> <li>- SCP 319.02</li> <li>- LEZ (Low Emission Mobility en RBC)</li> <li>- BRUXEO</li> </ul>
2022	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rôles et missions de l'ACSEH</li> <li>- ANM 2018-19 et 2021-24</li> <li>- GT Direction</li> <li>- Taux de charges patronales</li> <li>- Coûts/aides énergétiques</li> <li>- Workshops</li> <li>- Mode de fonctionnement du CA (rôles Présidente/administrateur·trice·s)</li> <li>- Mandats ACSEH auprès de différentes instances</li> <li>- Interventions de directions</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- PFA</li> <li>- Droit social et ASBL</li> <li>- Mise en conformité des statuts</li> <li>- Gestion de la fédération/plan stratégique</li> </ul>
2023	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rôles et missions de l'ACSEH</li> <li>- ANM 2018-19 et 2021-24</li> <li>- Arrêtes d'application du décret Inclusion</li> <li>- Mise en conformité des statuts</li> <li>- Mémoire</li> <li>- Workshops</li> <li>- Mandats ACSEH auprès de différentes instances</li> <li>- Interventions de directions</li> <li>- Droit social et ASBL</li> </ul>

Certains de nos axes de travail sont récurrents et reviennent avec plus ou moins de force selon l'actualité et les changements de gouvernement.

<b>WORKSHOPS - CONSEILS SECTORIELS</b>	
<b>ANNÉES</b>	<b>ACTIVITÉS</b>
2016	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Troubles du comportement et double diagnostic/bonnes pratiques</li> <li>- Présentation de PEP'S et Transport et vie</li> </ul>
2017	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vie sexuelle et affective</li> <li>- GDPR normes de sécurité informatique,</li> <li>- Gestion financière des centres</li> </ul>
2018	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation du rapprochement entre FISSAAJ/FIAS-ACFI/UNESSA par M. Thérasse, directeur Général de la FISSAAJ</li> <li>- Workshops : Programme PEPS, sécurité de l'information/Participations financières, réductions &amp; gestion des présences</li> </ul>
2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation des services de Dentalmobilis par Karima Ammar, cheffe de projet et chargée de com et Vincent Ghislain, gérant</li> <li>- Présentation de l'asbl BRUXEO et de la réglementation PEB bâtiment public par Kelly Timperman, Conseillère et Energy Advisor. Description des différentes missions de BRUXEO, tour d'horizon des différents services énergie offerts par l'association ainsi que des aides financières (primes, soutien à l'investissement) et aperçu détaillé de la réglementation PEB</li> <li>- Intervention de directions sous la direction de Bernard Pètre, spécialisé en consultance dans le secteur non-marchand</li> </ul>
2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouveau code des sociétés et associations : principales innovations par M. de Wolf, Docteur en droit, Reviseur d'entreprises et Juge consulaire au tribunal de commerce de Bruxelles et M. Pierre Sohet, Expert et Conseiller auprès d'ASBL</li> <li>- L'avenir des CJES</li> <li>- Intervention de directions sous la direction de Bernard Pètre, spécialisé en consultance dans le secteur non-marchand</li> </ul>

2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Législation et réglementations applicables à notre secteur/Différents niveaux de pouvoir par Annick Segers, Présidente de l'ACSEH</li> <li>- Dossiers justificatifs, trucs et astuces par Anne Desmedt et Annick Segers</li> <li>- Supervision/coaching de direction par Bernard Pètre, spécialisé en consultance dans le secteur non-marchand (à l'attention de la Présidente de l'ACSEH dans le cadre de la journée consacrée à redéfinir les rôles de chaque administrateur et les axes de travail prioritaires</li> <li>- Présentation de la plateforme de communication Plat-Com par MM. Cesaraccio et Lebutte.</li> </ul>
2022	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Workshop : « Actualisation en droit social et ASBL »</li> <li>- Workshop : « Conclusion d'un contrat de travail et avenant »</li> <li>- Workshop : « Actualités sociales »</li> </ul>
2023	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Workshop : « Actualités sociales - balisage sur les règles de base qui régissent la fin de contrat »</li> <li>- Workshop : « Concertation sociale et secteur non marchand »</li> <li>- Workshop : « Présentation des services d'Energy Advisors-BRUXEO »</li> <li>- Workshop : « Présentation des Arrêtés du Décret Inclusion » ?</li> <li>- Workshop : « Présentation des services et activités de l'ABBET »</li> <li>- Workshop : « Présentation du Fonds BEC »</li> </ul>

<b>GROUPES DE TRAVAIL</b>	
<b>ANNÉES</b>	<b>THÈMES</b>
2018	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Groupe de travail « Mémoire 2019 »</li> <li>- Groupe de travail « Nouveaux arrêtés »</li> </ul>
2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Groupe de travail « Mémoire 2019 »</li> <li>- Groupe de travail « Contention »</li> <li>- CS « L'avenir des CJES »</li> <li>- CS « Les mites de la prise en charge »</li> <li>- CS « Diversité des diagnostics et accompagnements pluriels »</li> </ul>
2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Covid-19</li> <li>- L'avenir des CJES</li> <li>- Proposition de résolution du Parlement francophone bruxellois, pour Une prise en charge adaptées des personnes atteintes du spectre de l'autisme : « bonnes pratiques »</li> <li>- Interventions de directions</li> </ul>
2021	- Pas de GT spécifique organisé durant cette année
2022	- GT Directions : Missions, tâches, contraintes, savoirs faire/être, ...
2023	- Groupe de travail « Mémoire 2023-2028 »

Nos groupes de travail nous permettent non seulement d'approfondir nos réflexions sur des sujets spécifiques mais servent également, le plus souvent, à alerter les pouvoirs subsidiants et le politique d'un certain nombre de difficultés rencontrées par nos centres et services.

## OBJECTIFS PROGRAMMÉS

ANNÉES	OBJECTIFS	RESULTATS
2018	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Remplacement de la secrétaire permanente</li> <li>- Organisation de workshops</li> <li>- Ecriture des arrêtés inclusion (Interfédérale)</li> <li>- Investissement de l'Interfédérale dans l'écriture du mémorandum 2019</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>😊</li> <li>😊</li> <li>😊</li> <li>😊</li> </ul>
2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Finalisation de la rédaction du mémorandum 2019</li> <li>- Création de Conseils sectoriels thématiques</li> <li>- Collaboration accrue avec d'autres fédérations Bruxelloises</li> <li>- Création d'un nouveau site internet</li> <li>- Création d'une FEDES 319.02 bruxelloise</li> <li>- Création d'un comité de coordination bruxellois (en coll. avec la FISSAAJ)</li> <li>- Poursuite des workshops</li> <li>- Renforcement des liens avec le politique/l'administration</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>😊</li> <li>😊</li> <li>😊</li> <li>😊</li> <li>😊</li> <li>😊</li> <li>😊</li> <li>😊</li> </ul>
2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Objectif contraint et forcé... Gestion de la crise sanitaire</li> <li>- Place de la fédération dans le secteur handicap Bruxellois</li> <li>- Renforcer les liens avec l'Administration</li> <li>- Programmation des Conseils sectoriels et workshop</li> <li>- Nouveau site</li> <li>- Renforcer les liens entre fédérations bruxelloises</li> <li>- Demande de reconnaissance, en tant qu'association représentative d'employeurs actifs dans le secteur de l'aide aux personnes handicapées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>😞😊</li> <li>😊</li> <li>😊</li> <li>😊</li> <li>😊</li> <li>😊</li> <li>😊</li> </ul>
2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Objectif contraint et forcé... Gestion de la crise sanitaire</li> <li>- Place de la fédération dans le secteur handicap Bruxellois (BRUXEO)</li> <li>- Renforcer les liens avec le politique</li> <li>- Participer à l'écriture des futurs arrêtés</li> <li>- Revoir le fonctionnement global du CA et de l'AG</li> <li>- Consolider la création de la Fédés 319.02 bruxelloise et poursuivre ses actions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>😞😊</li> <li>😊</li> <li>😞</li> <li>😞</li> <li>😊</li> <li>😊</li> </ul>
2022	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion de l'après crise sanitaire</li> <li>- Participer à l'écriture des futurs arrêtés</li> <li>- Mise en place d'un GT Direction</li> <li>- Redynamisation du CA (mandats)</li> <li>- Programmation régulière de workshops</li> <li>- Redéfinition des rôles et missions de l'ACSEH</li> <li>- Renforcer la collaboration avec la Fédés 319.02</li> <li>- Création de nouveaux cycles d'intervisions de directions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>😊</li> <li>😞</li> <li>😊</li> <li>😊</li> <li>😊</li> <li>😊</li> <li>😊</li> <li>😊</li> </ul>
2023	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Collaborer à l'écriture des futurs arrêtés CJ/CH</li> <li>- Concevoir et rédiger le mémorandum 2023-2028</li> <li>- Poursuivre la programmation de workshops</li> <li>- Poursuivre la programmation d'intervisions de directions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>😊</li> <li>😊</li> <li>😊</li> <li>😊</li> </ul>

## 8. LES PERSPECTIVES 2024

### AU NIVEAU POLITIQUE

- Rester incontournable pour l'Administration et le Collège bruxellois.
- Défendre le mémorandum auprès des prochains Collège et Cabinet de tutelle.
- Interpeller le politique concernant la mise en œuvre d'une simplification administrative et comptable (entre autres, retards des contrôles des dossiers de subventions !).
- Affiner la compréhension des modes de fonctionnement d'Iriscare et continuer de développer les contacts avec cet organe.

### AU NIVEAU DES SERVICES

- Rester vigilant concernant les besoins des services et y répondre au mieux.
- Organiser une journée au vert pour les membres de l'AG (identification précise des besoins et attentes).
- Assurer le remplacement du permanent/secrétariat de notre fédération.
- Poursuivre la programmation des workshops/formations/groupes de travail.
- Accompagner au mieux les nouveaux membres/directions.

### AU NIVEAU DE LA FEDERATION

- Maintenir et renforcer les liens avec différentes fédérations et confédérations utiles.
- Comprendre les enjeux au sein de différentes instances, y faire entendre sa voix.
- Participer à différents groupes de travail utiles aux membres.